Consultation CRESINMED N°4/2026

AYANT POUR OBJET :

« Aménagement du village des startups »

FORUM E TOURISME

11 -12 decembre 2026 à Tunis

CAHIER DES CHARGES

Dernier délai de réception des offres :	**Lundi 30 Novembre 2026 à 10H00**
Date de la réunion d'ouverture des offres (publique) :	**Lundi 30 Novembre 2026 à 10H30**
Cadre du projet	Projet CReSInMed – Compétitivité et Internationalisation des PME du tourisme rural en Méditerranée
Financement	Cofinancé par l'Union européenne – Programme Interreg NEXT MED

Novembre 2026

Table des matières

Partie 1 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) 3
Article 1 : Objet et contexte 3
Article 2 : Condition requise pour soumissionner 3
Article 3 : Pièces constitutives de la consultation 4
Article 4 : Présentation et Réception des offres 5
Article 5 : Ouverture des offres 6
Article 6 : Durée de validité des offres 6
Article 7 : Évaluation des offres et attribution 6
Article 8 : Annulation de la consultation 6
Article 9 : Eclaircissements 7
Article 10 : Délai d'exécution 7
Article 11 : Réception 7
Article 12 : Modalités de paiement 7
Article 13 : Pénalités de retard 8
Article 14 : La variation dans la masse des prestations 8
Article 15 : Arrêt de l'exécution de la mission 8
Article 16 : Résiliation 8
Article 17 : Force majeure 9
Article 18 : Règlements de litiges 9
Article 19 : Cadre réglementaire 9
Partie 2 : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) 10
Article 1 : Objet des prestations 10
Article 2 : Description des prestations 10
Article 3 : Planning d'exécution des prestations 11
ANNEXE 1 13
ANNEXE 2 17
ANNEXE 3 20

Partie 1 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Article 1 : **Objet et contexte**

Dans le cadre de la coopération internationale et pour mettre en œuvre les activités de communication du projet CReSInMed – Compétitivité et Internationalisation des PME du tourisme rural en Méditerranée du programme Interreg NEXT MED, et suite à la demande de sponsoring de l'organisation de la première édition du Forum e-tourisme qui aura lieu les 11-12 Décembre 2026 à l'hôtel Golden Carthage and Residence -Gammarth, le Ministère du tourisme se propose de concevoir un village des startups « e-tourisme ».

A cet effet, le ministère lance la présente consultation qui a pour objet l'aménagement du Village du Ministère du Tourisme

Les prestations objets de la présente consultation se compose d'un seul lot qui consiste en l'Aménagement du pavillon du Ministère de superficie 200m2 et ce conformément à la maquette 2D fournie en pièces jointes.

Article 2 : **Conditions requises pour soumissionner**

La présente consultation est ouverte aux sociétés spécialisées dans l'aménagement de Pavillons d'exposition ou autres prestations similaires et ayant toutes les garanties requises pour assurer dans de bonnes conditions l'exécution des prestations de la présente consultation dans les délais précis.

- Les fournisseurs consultés doivent obligatoirement soumissionner pour tous les articles figurant dans la consultation.

- Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir les photos de chaque équipement qu'il compte mettre à disposition du Pavillon dans le cadre des présentes, conformes aux spécifications demandées.

- Le soumissionnaire doit mettre à la disposition du Pavillon une équipe composée d'un nombre suffisant de ressources humaines (fournir l'organigramme détaillé avec la spécialité de chaque ressource).

- Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler des articles jugés ultérieurement inutiles ou dont les offres seront considérées comme inacceptables et recourra à une consultation isolée pour lesdits articles sans toutefois affecter l'équilibre de l'offre.

Le participant doit répondre aux conditions suivantes :

Conditions	Minimum Exigé
Expériences	• Un minimum de trois (03) années dans l'aménagement de Pavillons d'exposition similaires.
Références	• Ayant aménagé au moins dix (10) pavillons d'exposition de la même envergure avec une superficie d'au moins quarante (40) m2 et ce durant les trois (03) derniéres années précédant la date limite de dépôt des offres Ces références doivent absolument être justifiées par des: ✓ Notifications ou Bons de commande/Contrat + avec factures déchargées, ✓ Procès verbaux de récéptions définitivies ou attestations de bonnes exécutions pour chaque référence, ✓ Les contacts vis-à-vis de ces références avec leurs numéros de mobiles et adresses électroniques.

- Les personnes physiques ou morales en état de faillite ne sont pas admises à soumissionner.
- Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer le cahier des charges à partir de TUNEPS, du site web du ministère du tourisme ou directement auprès de la **Direction générale des services communs du ministère du tourisme pendant l'horaire administratif. 01, Avenue Mohamed V, 1001, Tunis.**

Pièces constitutives de la consultation

Outre les pièces administratives et techniques citées dans le présent cahier des clauses administratives particulières, l'offre est constituée des pièces suivantes :

1. La Soumission,
2. L'offre financière et l'offre technique du soumissionnaire,
3. Le présent cahier des charges signé et paraphé en bas de toutes les pages, avec la mention « Lu & Approuvé »,
4. Tout complément d'information.

Toutes ces pièces ont un caractère contractuel (par ordre de priorité décroissant). En cas de divergence entre deux ou plusieurs pièces, ce sont les dispositions de la pièce portant le numéro d'ordre le moins élevé dans l'énumération ci-dessus qui prévalent. En cas de divergence entre les dispositions de la même pièce, ce sont les dispositions les plus restrictives qui primeront.

Article 3 : **Présentation et Réception des offres**

Les offres sont déposées en ligne sur TUNEPS ou adressées sous pli fermé portant la mention « **A ne pas ouvrir – Consultation N°……/2026 « Aménagement du Village startups du Ministère du tourisme »** et ce par voie postale et recommandé ou par rapide poste ou par dépôt direct au bureau d'ordre central du ministère durant l'horaire administratif au plus tard le **Lundi 30 Novembre 2026 à 10h00** (contre un bon de dépôt) et ce à l'adresse suivante :

Ministère du tourisme

Direction Générale des services communs

01 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis

Pour les offres postulés via TUNEPS, tous les document doivent être pr ésentés scanés, signés et portant le cachet de l'entreprise.

Pour les offres hors ligne, l'enveloppe extérieure doit contenir :

- Toutes les pages du présent cahier des charges dûment signées et cachetées dans la totalité de ses pages.
- La fiche de renseignements du soumissionnaire conformément au modèle joint.
- Un extrait du registre national des entreprises.

Enveloppe "A" intitulée « Offre Technique » qui doit contenir les pièces suivantes :

- Les formulaires des caractéristiques techniques remplis, selon les modèles joints (en Annexe N°2) du présent cahier des charges. Il est à signaler que chaque valeur d'une caractéristique technique ne figurant pas dans la documentation technique ne sera pas prise en considération.
- Les références, les certifications et les justificatifs des projets réalisés.
- La liste des équipements ainsi que leurs photos respectives.
- L'organigramme du soumissionnaire.
- Le plan d'aménagement, celui de menuiserie ainsi que le plan électrique du village.
- Le planning de réalisation du Village (Montage & démontage).

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toutes les correspondances, les plans et dessins, les caractéristiques techniques et tout document concernant l'offre, échangés entre le soumissionnaire et L'acquéreur seront obligatoirement rédigés en langue française.

Enveloppe B intitulée « OFFRE FINANCIERE » fermée et signée et qui doit contenir les pièces suivantes :

La soumission dûment remplie, datée et portant le cachet et la signature du soumissionnaire selon le modèle joint (Annexe N°3).

Le Bordereau des prix dûment rempli en chiffres et en toutes lettres paraphé, daté, signé et portant le caché du soumissionnaire (Annexe N°3).

Article 4 : **Ouverture des offres**

La séance d'ouverture des offres est ouverte et aura lieu **le Lundi 30 Novembre 2026 à 10H30 dans la salle réunion de la Direction génerale des services communs du ministére du tourisme, 01 Avenue Mohamed V , 1001 Tunis**.

Article 5 : **Durée de validité des offres**

Le soumissionnaire sera lié par son offre pendant soixante (60) jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 6 : **Évaluation des offres et attribution**

Le dépouillement des offres sera effectué par la commission des achats hors marchés du Ministère du Tourisme.
La commission procède dans une première étape à la vérification, outre des documents administratifs, de la validité des documents constitutifs de l'offre financière, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant, au classement de toutes les offres financières par ordre croissant en se basant sur le montant global T.T.C de l'offre global.

La commission procède dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins distante et propose de lui attribuer le marché en cas de sa conformité aux cahiers des charges.

Si ladite offre technique s'avère non conforme aux cahiers des charges, il sera procédé selon la même méthodologie, pour les offres techniques concurrentes selon leur classement financier croissant.

Les soumissionnaires, dont l'offre n'est pas retenue, ne peuvent en aucun cas contester pour quelque motif que ce soit le choix d'un concurrent, ni être indemnisés de ce fait.

Article 7 : **Annulation de la consultation**

Le Ministère du tourisme se réserve le droit d'annuler sans préavis la présente consultation en totalité avant l'adjudication de la consultation, sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires concernés, ni être tenu d'informer ces derniers des raisons de sa décision.

Article 8 : **Eclaircissements**

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le présent cahier des charges est appelé à notifier sa requête au Ministère du tourisme au plus tard soixante-douze (72) heures avant la date limite de dépôt des offres.

Les réponses fournies prendront la forme d'additifs aux documents de la consultation et seront communiquées à l'ensemble des candidats et à tous ceux qui ont obtenu le présent cahier des charges et ce au plus tard quarante huit (48) heures avant la date limite de remise des offres.

En vue de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le Ministére du Tourisme a toute la latitude de demander au soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre notamment des justificatifs concernant les informations fournies.

Article 9 : **Délai d'exécution**

Le délai maximal d'exécution ne peut pas dépasser les deux (02) jours précédants le jour d'avan le début de l'événement.

Le Soumissionnaire est tenu de respecter son offre jusqu'à la date de la clôture de l'événement.

Article 10 : **Réception**

La réception ne pourra être prononcée que si les prestations sont réalisées et répondent aux **spécifications prescrites dans le cahier des charges. La réception se fait sur la base d'un PV de** réception provisoire.

Article 11 : **Modalités de paiement**

Le paiement relatif à la l'aprobation des prestations realisés conformément aux clauses administratives et techniques , sera effectué par virement en hors taxe (certificat d'exonoration de TVA sera fourni) au compte courant mentionné par écrit par le fournisseur sur production de :

- Une facture originale en quatre (04) exemplaires,
- Le bon de commande original,
- Les bons de livraison correspondants,
- Le procès-verbal de réception correspondant signé par les responsables habilités des deux parties.

Article 12 : **Pénalités de retard**

Pour chaque lot, le retard est comptabilisé à compter du lendemain du jour fixé pour la réception. Les pénalités seront appliquées au taux de **0.1%** par jour de retard sur la base du montant plafonné à 5% du montant global. Ces pénalités seront précomptées sans mise en demeure préalable.

Article 13 : **La variation dans la masse des prestations**

En cas d'augmentation ou de diminution dans la masse des prestations, le soumissionnaire du marché ne peut élever aucune réclamation ou réserve tant que cette augmentation ou diminution n'excède pas 20 % du montant relatif au lot concerné.

Article 14 : **Arrêt de l'exécution de la mission**

Le Ministère du Tourisme se réserve le droit d'arrêter l'exécution à l'issue de chacune des prestations du projet.

Article 15 : **Résiliation**

Le Ministère du tourisme se réserve le droit de résilier le contrat dans les conditions suivantes :

En cas d'inexécution totale ou partielle de la consultation ou si les retards se prolongent au-delà de la date limite prévue pour l'exécution des prestations.

La résiliation est alors prononcée, dix (10) jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée et restée sans effet.

Il sera alors pourvu aux besoins du Ministère du tourisme, par des commandes passées d'urgence ou par tout autre moyen jugé convenable, aux frais du titulaire de la consultation défaillant, sans préjudice des retenues applicables à l'occasion des retards constatés au moment de la résiliation.

La différence entre les prix de la commande en cours et ceux des commandes que le Ministère du tourisme pourrait être obligé de passer, serait alors prélevée sur les sommes dues au titulaire de la consultation défaillant à divers titres, sans préjudice des droits à exercer contre les autres biens du dit titulaire de la consultation en cas d'insuffisance de ces sommes.

En cas de constatation d'un retard important dans l'exécution des prestations se traduisant par l'atteinte du plafond des sommes de pénalité pour retard (5 % du montant global du lot).

Lorsque le titulaire de la consultation s'est livré à des actes frauduleux, notamment sur la nature et la qualité des prestations.

Par ailleurs, le décès, la dissolution, la faillite et la liquidation judiciaire du titulaire de la consultation entraînent de plein droit la résiliation du contrat de la consultation. Toutefois, si les héritiers, les créanciers ou le liquidateur du titulaire de la consultation proposent dans un délai de sept (07) jours qui suivent l'événement, de continuer, dans

les mêmes conditions l'exécution de la consultation, ils peuvent être agrées par le ministere du tourisme.

Force majeure

Au cas où l'accomplissement des prestations serait en partie ou en totalité entravé par un cas de force majeure, le soumissionnaire devra avertir le Ministère du

Tourisme dans un délai de (10) dix jours, par lettre recommandée, du commencement et de la cessation de la force majeure, ainsi que des conséquences probables. Il devra en outre fournir une preuve digne de foi de l'existence et de la durée du cas de force majeure.

La durée prévue pour l'exécution de la présente consultation sera interrompue par le nombre de jours de la persistance de cas de force majeure (un ordre de service de suspension des délais matérialisera cette suspension).

Article 16 : **Règlements de litiges**

En cas de litiges sur l'interprétation ou l'exécution des prestations objet de cette prestation et à défaut de règlement à l'amiable, seuls les tribunaux de la ville de Tunis seront compétents.

Article 17 : **Cadre réglementaire**

Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent cahier des charges, il sera fait renvoi aux dispositions du :

- Code de la comptabilité publique.
- Décret n°2014-1039 du 13 mars 2014 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété et au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics des études.
- Décret gouvernemental n° 2019-612 du 1er juillet 2019 modifiant et complétant le décret n° 2012-1683 du 22 août 2012 fixant le statut particulier aux membres du Corps de contrôle des dépenses publiques relevant de la Présidence du Gouvernement.
- Toutes les lois et réglementations en vigueur régissant les marchés publics.

Lu et Approuvé

……, Le ……

Cachet, Nom et Prénom,
Qualité et Signature du soumissionnaire

Partie 2 : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Article 1 : **Objet des prestations**

Dans le cadre de l'organisation de la première édition du Forum e-tourisme qui aura lieu les 11-12 Dècembre 2026 à Hôtel Golden Carthage and Résidence -Gammarth, le Ministère du tourisme se propose de concevoir un village des startups,a cet effet, le ministère lance la présente consultation qui a pour objet l'aménagement du Village startups du Ministère du tourisme

Les prestations objets de la présente consultation se compose de :

Lot 1 : Aménagement du pavillon du Ministère de superficie 42m2 et ce conformément à la maquette 2D fourni en pièce jointe,

Article 2 : **Description des prestations**

2.1 Lot 1 -Aménagement du pavillon du Ministère de superficie 200m2 :

Il devra répondre aux critères indiqués dans le tableau qui suit : (Voir plan 2D)

Désignation	Description	Unité	Qté	Fréq.
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS				
_Parquet en MDF	Marron chêne	m2	100	2
_LED sur la hauteur des murs, séparant chaque stand	LED continue 220V	mL	60	2
_Mur de Fond de Stand (**Recto & Verso**)	49m de Largeur x 2.5m de Hauteur_x2	m2	245	1
_Habillage du Mur de Fond de Stand	Vinyle HD, en Recto & Verso	m2	245	1
_Desk d'accueil	Personnalisé sur Façade	unité	25	2
_Desk d'accueil	Personnalisé sur Façade CRESINMED	unité	01	2
_Tabouret pour desk d'accueil	Blanche	unité	25	2
_Plante Haute	130cm au moins	unité	25	2
_Projecteur d'éclairage	50w	unité	50	2
_Prise électrique, encastrée au sol	Conforme aux normes de la CEE	unité	25	2

_Arche à l'entrée en MDF	2x_50x50 x250 de Haut & 400 d'ouverture	m2	36	1
_Habillage de l'arche	Vinyle HD, en Recto & Verso	m2	36	1
_Zone de rencontres professionnelles B2B				
Table de Réunion Blanche	Diamètre de 80 à 90cm	unité	4	2
Chaise Blanche	Standard	unité	8	2
Fauteuil 01 place	Similicuir Blanc	unité	4	2
Table Basse	Blanche	unité	2	2
Plante Haute	150cm au moins	unité	6	2

2.2 Expériences et références

Le participant au **consultation** doit répondre aux conditions suivantes :

Conditions	Min. Exigée
Expériences	3 ans en **aménagement du Pavillon** ou autres spécialités similaires
Références	Ayant aménagé au moins 10 pavillons d'exposition de la même envergure (superficie de 40 m2 ou plus) et ce durant les trois derniéres années précedent la date limite de dépôt des offres

Il est obligatoire de fournir les références, les certifications et les justificatifs des projets réalisés.

Article 3 : Planning d'exécution des prestations

Les prestations sont composées de trois (03) phases. Chaque phase est considérée comme achevée après sa validation par le ministere du tourisme. Un PV de validation à la fin chaque phase sera signé par les deux parties.

- **<u>Mise à disposition de l'espace pour aménagement</u>** : L'espace sera mis à la disposition du soumissionnaire quatre jours avant l'inauguration du forum

- **<u>Mise à disposition du Village aménagé</u> :** Le soumissionnaire est tenu de finaliser ses travaux d'aménagement du Village au plus tard le 9 Décembre date à laquelle il mettra le village en question à la disposition du comité d'organisation.

- **<u>Réception définitive</u>** : Après la clôture du forum : un PV de réception définitive des prestations sera signé à cet effet contradictoirement par les deux parties et ce le 12 Décembre 2026

Lu et Approuvé

……., Le ……

Cachet, Nom et prénom,

Qualité et Signature du Soumissionnaire

ANNEXE 1

MODELES DES PIECES A FOURNIR

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom/dénomination sociale……..……..….

Forme juridique…….

Capital…….

Adresse du siège ……

Téléphone/Télécopie …….

Adresse électronique ……..

Inscrit au registre national des entreprises sous le n°…….....

N° du matricule fiscal……

Fait à ……..Le…….

Signature et cachet du représentant habilité

MODELE
DE DECLARATION SUR L'HONNEUR
DE NON-INFLUENCE

Je soussigné (1) .....

Agissant en tant que (2) .....

De la société (3) .....

Adresse.....

Déclare sur l'honneur que je n'ai pas fait et m'engage à ne pas faire par moi-même ni par une personne interposée, des promesses de dons ou de présents en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusion de la consultation et des étapes de sa réalisation.

Fait à ……., le ……..……

Le soumissionnaire

(Nom, Prénom, Qualité, Signature et Cachet du signataire)

1. *Indiquer le nom et le prénom*
2. *Indiquer la qualité du signataire*
3. *Indiquer la raison sociale*

MODELE
DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR
DE NON-APPARTENANCE

Conformément au décret n°2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés publics et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

Je soussigné (1) ……
Agissant en tant que (2) ……
De la société (3) ……
Adresse ……
……
Déclare sur l'honneur que je n'étais pas un agent public au sein du **Ministère du Tourisme** depuis moins de cinq ans,

Fait à ……, le……

Le Soumissionnaire

(Nom et prénom, qualité, signature et cachet du signataire)

---

(1) Indiquer le nom et le prénom
(2) Indiquer la qualité du signataire
(3) Indiquer la raison sociale

ANNEXE 2

SPECIFICATIONS TECHNIQUES
Consultation N° ……/2026

Lot 1 -Aménagement du Village startups du Ministère de superficie 200m2 :

Il devra répondre aux critères indiqués dans le tableau qui suit

Désignations	Caractéristiques minimales demandées	Cacatéristiques proposées
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS		
_Parquet en MDF	Marron chêne	
_LED sur la hauteur des murs, séparant chaque stand	LED continue 220V	
_Mur de Fond de Stand (**Recto & Verso**)	49m de Largeur x 2.5m de Hauteur_x2	
_Habillage du Mur de Fond de Stand	Vinyle HD, en Recto & Verso	
_Desk d'accueil	Personnalisé sur Façade	
_Desk d'accueil	Personnalisé sur Façade CRESINMED	
_Tabouret pour desk d'accueil	Blanche	
_Plante Haute	130cm au moins	
_Projecteur d'éclairage	50w	
_Prise électrique, encastrée au sol	Conforme aux normes de la CEE	
_Arche à l'entrée en MDF	2x_50x50 x250 de Haut & 400 d'ouverture	
_Habillage de l'arche	Vinyle HD, en Recto & Verso	
_Zone de rencontres professionnelles B2B		
Table de Réunion Blanche	Diamètre de 80 à 90cm	
Chaise Blanche	Standard	
Fauteuil 01 place	Similicuir Blanc	

Table Basse	Blanche	
Plante Haute	150cm au moins	

2.2 Expériences et références

Le participant a la **consultation** doit répondre aux conditions suivantes :

Conditions	Min. Exigée	Valeurs Proposées
Expériences	• 3 ans **aménagement de Pavillons** ou autres spécialités similaires	
Références	• Ayant aménagé au moins 10 pavillons d'exposition de la même envergure (superficie de 40 m2 ou plus) et ce durant les trois derniéres années précedent la date limite de dépôt des offres	

<u>Il est obligatoire de fournir les références, les certifications et les justificatifs des projets réalisés.</u>

Lu et Approuvé
……., Le ……
Cachet, Nom et prénom,
Qualité et Signature du Soumissionnaire

ANNEXE 3

Consultation N°.../2026
« Aménagement du Village startups du Ministère du Tourisme »
Bordereau des prix

Désignation	Description	Unité	Qté	Fréq.	PU en DT HT	Montant en DT HT
LOCATION D'ÉQUIPEMENTS						
_Parquet en MDF	Marron chêne	m2	100	2		
_LED sur la hauteur des murs, séparant chaque stand	LED continue 220V	mL	60	2		
_Mur de Fond de Stand (**Recto & Verso**)	49m de Largeur x 2.5m de Hauteur_x2	m2	245	1		
_Habillage du Mur de Fond de Stand	Vinyle HD, en Recto & Verso	m2	245	1		
_Desk d'accueil	Personnalisé sur Façade	unité	25	2		
_Desk d'accueil	Personnalisé sur Façade CRESINMED	unité	1	2		
_Tabouret pour desk d'accueil	Blanche	unité	26	2		
_Plante Haute	130cm au moins	unité	26	2		
_Projecteur d'éclairage	50w	unité	50	2		
_Prise électrique, encastrée au sol	Conforme aux normes de la CEE	unité	25	2		
_Arche à l'entrée en MDF	2x_50x50 x250 de Haut & 400 d'ouverture	m2	36	1		
_Habillage de l'arche	Vinyle HD, en Recto & Verso	m2	36	1		
_Zone de rencontres professionnelles B2B						
Table de Réunion Blanche	Diamètre de 80 à 90cm	unité	4	2		
Chaise Blanche	Standard	unité	8	2		
Fauteuil 01 place	Similicuir Blanc	unité	4	2		
Table Basse	Blanche	unité	2	2		
Plante Haute	150cm au moins	unité	6	2		

Montant total de l'offre en toutes lettres……..

Fait à ……, Le …….
(Nom, Prénom et qualité du signataire,
Signature, date et cachet avec la mention : " Bon pour soumission "

Consultation N°.../2026

« Aménagement du Village startups du Ministère du Tourisme »

SOUMISSION

Je Soussigné…….. (Nom, prénom, profession) Faisant élection de domicile à ……

Agissant en qualité de…….. …… …..
Au nom et pour le compte de la Société…….
Dont le siège Social est à…….
Société (Type de Société) …… au capital social de (1) ……..
Inscrite au registre de commerce de…….le …… sous le N$^{0.}$……. …….
Après avoir pris connaissance du dossier de la consultation relative à l' aménagement du Village startups du Ministère du Tourisme, sous ma responsabilité, la nature et la difficulté de cette mission

1/ me soumets et m'engage à exécuter le marché conformément aux règles d'art et aux conditions du dossier de la consultation et moyennant les prix que j'ai établi moi-même en tenant compte de toutes les incidences directes ou indirectes et des Taxes détaillés comme suit :

Composantes	Quantité	Montant Hors TVA	Montant TVA	Montant TTC
Aménagement du Village startups du Ministère du Tourisme	ENSEMBLE			

Coût en toutes lettres :
- le montant H.T : …….
- le montant de la TVA : …….
- le montant T.T.C : …….

2/ m'engage si ma soumission est acceptée à commencer l'exécution du marché à dater du jour de la notification de l'ordre de service m'y enjoignant et à la terminer dans un délai de……jours calendaires.

3/ accepte de rester lié par ma mission pendant un délai de soixante (60jours) calendaires à compter du jour suivant la date fixée pour la réception des offres.

4/ autorise le ministère du tourisme à se libérer des sommes qui me sont dues à mon compte ouvert
Auprès de la banque……..……Agence…….……sous le RIB …….……

5/ affirme sous-peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts (ou aux torts exclusifs de la Société pour laquelle j'interviens) que je ne tombe pas (ou que la dite Société ne tombe pas) sous le coup d'interdictions légales édictées en Tunisie.

6/ ai pris note que le ministère peut:

pas donner suite à la consultation

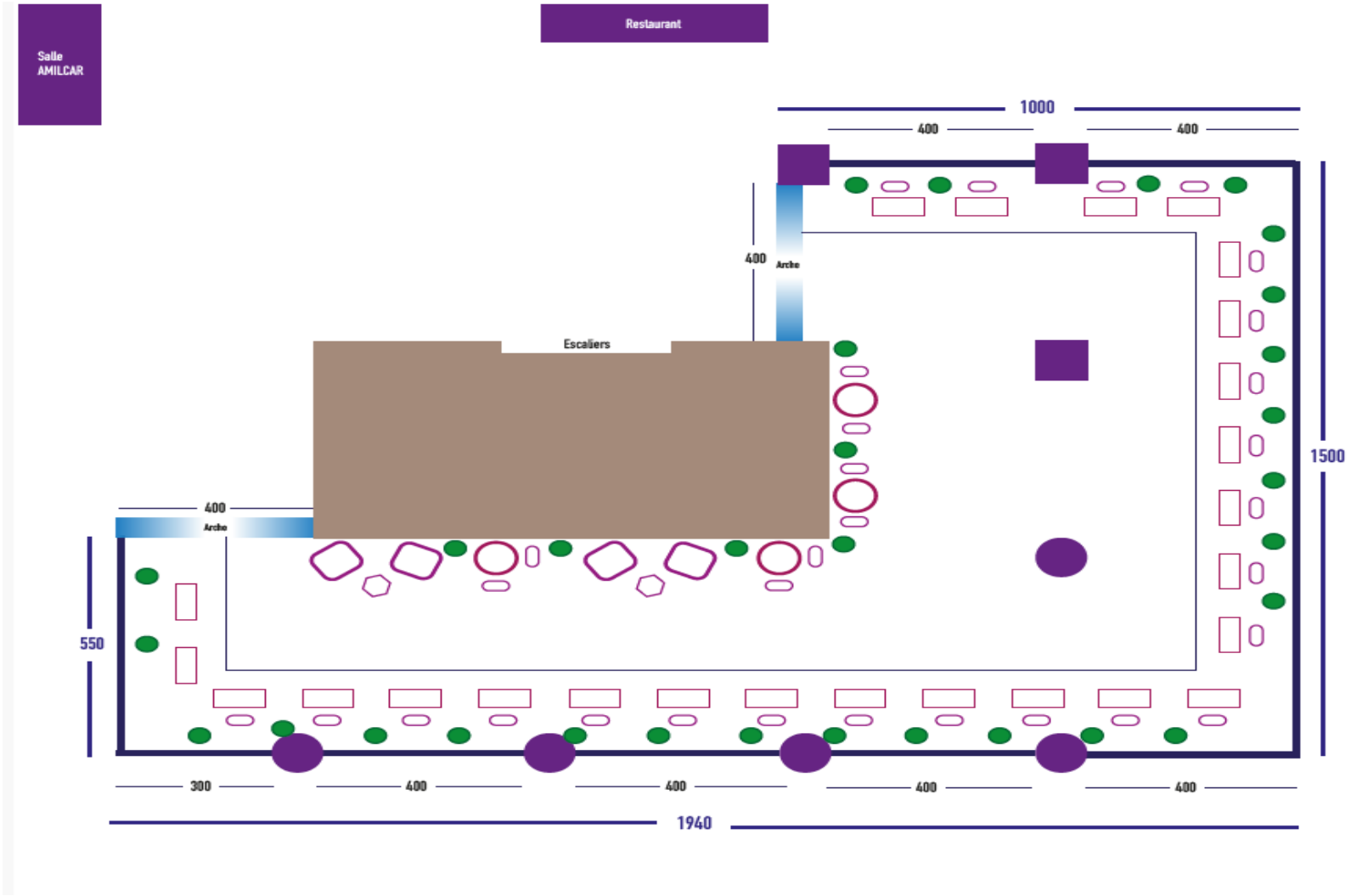
- ne pas justifier son choix
- et que je ne peux de ce fait élever aucune réclamation.

Fait à……..Le……
Lu et accepté par le soumissionnaire

(1) Montant à exprimer en dinars tunisiens, en toutes lettres et en chiffres.

ANNEXE 4

PLAN 2D


Salle AMILCAR
Restaurant
1000
400
400
400
Arche
Escaliers
1500
400
Arche
550
300
400
400
400
400
1940